

**Réunion
de la Commission exécutive
du Comité International
Olympique
avec les délégués
des
Fédérations Internationales**

Hôtel de la Paix, Lausanne, le 8 février 1963.

LISTE DE PRÉSENCE — LIST OF PRESENCE

ANNEXE N° 1

M. Willi Daume
M. Albert Mayer.

Commission Exécutive du Comité International
Olympique:

M. Avery Brundage, Président
M. Armand Massard, Vice-Président
Le Marquis d'Exeter, Vice-Président
M. G.-D. Sondhi, membre.
M. Constantin Andrianov, membre.

Absents: D^r Ryotaro Azuma et D^r Karl Ritter
von Halt.

Autres membres du Comité International Olympique:
S. E. Mohammed Taher

Délégués des IV^{es} Jeux Méditerranéens:

Cheik Gabriel Gemayel
Dot. Giorgio de Stefani

FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES:

Athlétisme
Aviron

M. D.T.P. Pain
MM. Thomas Keller
Charles Riolo

Basketball

MM. R. William Jones
Raimundo Saporta

| | |
|------------------|--|
| Boxe | MM. Lt.-Col. R.H. Russell Nikiforov-Denisov |
| Canotage | M. Ch. de Coquereumont |
| Cyclisme | MM. Adriano Rodoni René Chesal |
| Escrime | M. Pierre Ferri |
| Football | Sir Stanley Rous Dott. O. Barassi Dr Käser |
| Gymnastique | M. Charles Thoeni |
| Haltérophile | MM. Oscar State Emile Schneider |
| Handball | M. H. Baumann |
| Hockey s / gazon | M. Albert Demaurex |
| Hockey s / glace | M. J.-F. Ahearne |
| Luge de course | MM. Dir. Bert Isatitsch Walter E. Bornhaupt |
| Lutte | M. Roger Coulon |
| Natation | M. E.H. Scott |
| Ski | Me Marc Hodler M. Bjorn Kjellstrom |
| Tir | MM. K. Hasler E. Zimmermann |
| Tir à l'arc | Mrs. I. K. Frith M. O. Kessels |
| Volleyball | MM. Paul Libaud Savvine |
| Yachting | M. Jean Ott |

AUTRES FÉDÉRATIONS AYANT ENVOYÉ
DES OBSERVATEURS:

| | |
|---|---|
| Tennis de Table | M. Y. Montagu |
| Union Européenne de football | M. G. Wiederkehr M. H. Bangerter |
| Fédération aéro- nautique | Dr. W. Muri M. C.E. Hennecart |
| Association Internationale de Presse Sportive: M. Ehinger. | |
| Jeux de Tokyo: | M. Shigeru Yosano, secrétaire général. |

ANNEXE N° 2

Le sport, au sens, *olympique* du terme est strictement amateur et, pour cette raison, tout sport réellement international n'a aucun but financier ou de chauvinisme.

Il ne peut y avoir en matière de sport de discrimination raciale, religieuse ou politique. C'est pour cette raison que le Mouvement Olympique a obtenu un retentissement mondial en moins d'une vie, grâce à l'appel qu'il fait à des peuples qui ont faim de paix et de fair play.

Vingt fédérations sportives amateurs environ dirigent le sport international de manière démocratique. Les fédérations qui leur sont affiliées dans divers pays se sont groupées pour former des Comités Nationaux Olympiques qui, dans plus de 100 pays, suivent le code olympique du bon esprit

sportif. Les participants à cette immense structure sportive internationale, qui groupe des millions d'individus, travaillent ensemble à un programme tendant à développer l'amitié internationale et la bonne volonté dont à soif la jeunesse du monde.

Le sport international est un des rares domaines dans lesquels tous participent sur un pied d'égalité. Il ne peut survivre s'il est utilisé comme une arme ou à des fins politiques. C'est ainsi que nous espérons que tous les Gouvernements reconnaîtront notre position qui est libre et indépendante, qui est un bien pour tous, une menace pour aucun, et qu'ils respecteront notre neutralité dans tous les domaines.

La Commission Exécutive du Comité International Olympique et les représentants des Fédérations Internationales réunis à Lausanne le 8 février 1963, font la déclaration suivante:

1. Le Comité International Olympique et les Fédérations Internationales sont absolument opposés à toute discrimination dans le sport pour des raisons politiques, religieuses ou raciales, qui pourraient notamment empêcher l'entrée libre des compétiteurs et des dirigeants sportifs dans les pays affiliés.
2. Le Comité International Olympique a déjà inscrit ce principe dans ses règles pour les Jeux Olympiques et s'emploiera avec vigueur à les faire respecter jusqu'à, y compris, l'annulation des prochains Jeux Olympiques ou leur attribution à une autre ville.

Plusieurs Fédérations Internationales ont déjà inscrit ce principe dans leurs statuts et il est souhaité que les autres Fédérations Internationales fassent l'impossible pour faire de même avec l'application des sanctions.

Le Comité International Olympique n'accordera pas les Jeux Olympiques à une ville et ne donnera pas son patronage à des Jeux Régionaux si le libre accès n'est pas garanti à toutes les fédérations intéressées.

3. Les invitations doivent être adressées à tous les pays dans la région des Jeux, dont les fédérations nationales sont affiliées aux Fédérations Internationales qui contrôlent les sports inclus dans les Jeux concernés.
4. Les Fédérations Internationales sont d'accord pour se soutenir mutuellement dans l'application de ces principes et pour collaborer afin de s'assurer que ces décisions sont appliquées.
5. Les Jeux Olympiques, les Championnats du monde, les Jeux régionaux ne peuvent être accordés qu'aux pays qui prennent l'engagement formel de laisser entrer librement les compétiteurs et dirigeants sportifs intéressés, et aux pays dont le Comité d'Organisation garantit d'adresser des invitations à tous ceux qui ont le droit d'y participer.
6. La non-observation de ces obligations aura pour conséquence des sanctions par les Fédérations Internationales et, le cas échéant, par le Comité International Olympique.

7. En cas d'infraction des principes ci-dessus:

- a) la Fédération Internationale intéressée informera immédiatement le chancelier du Comité International Olympique et toutes les autres Fédérations Internationales;
- b) cette infraction sera portée à l'ordre du jour de la plus proche réunion de la Commission Exécutive du Comité International Olympique;
- c) si la Commission Exécutive du Comité International Olympique estime que l'infraction revêt un caractère de gravité suffisant, elle convoquera immédiatement une réunion des Fédérations Internationales sportives afin de décider des mesures à prendre. Ceci peut avoir pour conséquence que le Comité International Olympique pourrait décider d'exclure le pays responsable des prochains Jeux Olympiques.